

à la Source

J'emménage dans un nouveau logement

➤ Faut-il prendre un abonnement à l'eau ?

Avant de prendre possession d'un nouveau logement ou local, il est nécessaire de se renseigner auprès de son propriétaire ou du syndic gestionnaire de l'immeuble pour savoir si l'eau est comprise dans les charges locatives. Si c'est le cas, aucune démarche n'est à effectuer car la distribution d'eau est commune à tous les logements de l'immeuble. Sinon, il est indispensable de prendre un abonnement auprès du service d'eau potable.

➤ Comment procéder ?

Contactez la direction eau et assainissement de Lorient Agglomération au 0 800 100 601 (appel gratuit depuis un poste fixe) pour connaître la liste des pièces à fournir. Votre demande sera prise en compte à la condition que votre dossier soit complet. Vous pourrez ensuite le transmettre sur place, par courrier ou par mail (détails encadré ci-dessous). Si l'eau a été coupée, le service d'eau potable dispose d'un délai de 2 jours ouvrés (hors samedi, dimanche, jours fériés ou chômés) pour procéder à l'ouverture de votre compteur, par un technicien, à compter de la date de prise en compte de votre demande.

Je déménage, quelle démarche dois-je effectuer ?

➤ Ne pas oublier de résilier son contrat d'abonnement au service d'eau potable

Que vous soyez locataire ou propriétaire, pensez à effectuer la résiliation de votre contrat d'abonnement. Cette résiliation sans préavis doit être effectuée par écrit à la date de l'état des lieux de sortie ou de remise des clés lors d'une vente.

➤ Comment procéder ?

Vous pouvez télécharger le formulaire de résiliation sur le site de Lorient Agglomération (www.lorient-agglo.bzh, rubrique « vos services ») et le retourner par courrier ou par mail (voir encadrés ci-dessous). Vous pouvez également vous rendre à la Maison de l'Agglomération muni de la relève du compteur notée sur l'état des lieux de sortie pour y faire les démarches nécessaires. Vous recevrez ensuite, à votre nouvelle adresse, une facture de fin d'abonnement comprenant vos consommations jusqu'à la date de résiliation.

➤ Que faire en cas d'oubli de résiliation ?

Contactez le plus tôt possible la direction eau et assainissement de Lorient Agglomération par tout moyen écrit à votre disposition en indiquant la référence de votre ancien logement (référence en haut à droite sur vos factures d'eau). Vous serez dans l'obligation de payer les consommations d'eau dues jusqu'à la date de résiliation de votre contrat.



Pratique

Maison de l'Agglomération - Direction Eau et Assainissement

Esplanade du Péristyle - CS 20001 - 56314 Lorient Cedex

Accueil à la Maison de l'Agglomération accessible le lundi : 8h30 - 17h15 (journée continue),

du mardi au jeudi : 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15 et le vendredi de 8h30 à 16h30 (journée continue).

Numéro vert : 0 800 100 601 (appel gratuit depuis un poste fixe)

En dehors des heures d'ouvertures du service d'accueil du public :

- pour une urgence sur votre installation en eau potable, référez-vous au numéro d'astreinte.

Pour Lanester, Lorient, Port-Louis, Brandérion et Languidic : **06 87 27 26 40** et pour Groix : **06 15 99 65 15**

- pour une urgence sur votre installation d'assainissement, référez-vous au numéro d'astreinte.

Pour Lanester, Port-Louis, Brandérion et Languidic : **06 18 44 00 35**, pour Groix : **06 15 99 65 15** et pour Lorient : **09 69 32 35 29**

Source de qualité



La synthèse des résultats d'analyse d'eau de 2018

Des analyses de surveillance réglementaires sont effectuées périodiquement par l'Agence régionale de santé (ARS) publique. Les prélèvements ont lieu en différents points du réseau d'eau et notamment :

- Brandérion : mairie
- Lanester : secteur Blavet (laboratoire de la station d'épuration et services techniques)
- Lorient :
 - Secteur Blavet : Cours de Chazelles (CCAS), sanitaires de l'espace Nayel
 - Secteur Scorff : Ephad de Kervenanc, cimetière de Kerentrech, dispensaire rue Bouvet, halles de Merville et mairie de Lorient
- Languidic : mairie, Lanveur (services techniques), 52 rue du commerce et école Jule Verne
- Port-Louis : capitainerie du port
- Groix : les halles.

Limite et référence de qualité

L'arrêté du 11 janvier 2007 distingue 2 niveaux de conformité pour les eaux potables :

- conformité par rapport à des **limites de qualité** (niveau prépondérant) pour quelques paramètres analysés (E. Coli, Entérocoques, 20 paramètres chimiques dont nitrate, pesticides, plomb, cuivre...);
- conformité par rapport à des **références de qualité** sur une liste de 12 paramètres témoins du fonctionnement des installations de productions et distribution d'eau (dont le fer, l'aluminium, le carbone organique total, la couleur, la saveur, la turbidité...).

Qualité de l'eau 2018

Éléments fournis par l'Agence régionale de santé (ARS) pour l'année 2018.

La dureté mesure la concentration en calcium et en magnésium dans l'eau.

1°F(degré français)=4mg/l de calcium

mg/l=milligramme par litre

	Secteur Scorff (Lorient hors centre-ville et port de commerce)				Secteur Blavet (Lanester, Lorient centre-ville et port de commerce)				Brandérion				Languidic				Port Louis				Groix			
	Nbre de prélèvements		Taux de conformité aux limites de qualité		Nbre de prélèvements		Taux de conformité aux limites de qualité		Nbre de prélèvements		Taux de conformité aux limites de qualité		Nbre de prélèvements		Taux de conformité aux limites de qualité		Nombre de prélèvements aux limites de qualité		Taux de conformité		Nombre de prélèvements		Taux de conformité aux limites de qualité	
Microbiologie	80		100%		70		100%		8		100%		15		100%		11		100%		12		100%	
Physico-chimique	180		100%		70		100%		8		100%		15		100%		11		100%		12		100%	
	Min.	Moy.	Max.	Lim.de qualité	Min.	Moy.	Max.	Lim.de qualité	Min.	Moy.	Max.	Lim.de qualité	Min.	Moy.	Max.	Lim.de qualité	Min.	Moy.	Max.	Lim.de qualité	Min.	Moy.	Max.	Lim.de qualité
Dureté (°F)	9,5	11,6	20,4	-	9,4	11,3	14,8	-	10,8	12,36	14,2	-	9,4	11,4	13,7	-	22,9	23,7	25,3	-	16,3	19,6	23	-
Nitrates (mg/l)	15	21,1	32	50	15	21,9	32	50	14	21	24	50	27	31	34	50	24	25,1	26	50	12	27,8	32	50
Turbidité (NFU)	0	0,06	0,74	2	0	0,02	0,2	2	0,00	0,17	0,24	2	0	0,11	0,24	2	0	0,17	0,27	2	0,00	0,25	1,3	2
Pesticides (ug/l)	0,00	0,00	0,00	0,1	0,00	0,00	0,00	0,1	0,00	0,00	0,00	0,1	0,00	0,00	0,00	0,1	0,00	0,00	0,00	0,1	0,00	0,00	0,00	0,1

Principales caractéristiques physico-chimiques

Sur les 6 communes l'ensemble des échantillons prélevés sur l'eau distribuée s'est avéré conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur. Les dépassements des références de qualité ont concerné :

Scorff : les dépassements des références de qualité ont concerné le carbone organique total sur 3 échantillons et la bactériologie sur 1 échantillon

Blavet : les dépassements des références de qualité ont concerné le carbone organique sur 1 échantillon

Groix : les dépassements des références de qualité ont concerné la bactériologie sur 2 échantillons

Brandérion, Languidic, Port-Louis : pas de dépassement de la référence de qualité.

Dureté

Scorff, Blavet, Languidic, Brandérion : une dureté comprise entre 9,4 et 10,2°F classe cette eau en moyenne dans la catégorie des eaux peu calcaires : eau douce

Groix : une dureté de 16,3°F classe cette eau en moyenne dans la catégorie des eaux peu calcaires. A partir de 15°F elle est qualifiée d'eau légèrement dure

Port-Louis : une dureté de 22,9°F classe cette eau en moyenne dans la catégorie des eaux légèrement calcaires : eau légèrement dure.

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (inférieur à 0,5mg/l). Le fluor joue un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

Des concentrations en pesticides sur l'eau traitée inférieures aux valeurs retenues par les textes.

Nitrates

Sur les 6 communes les teneurs sont inférieures à la valeur limite de 50mg/l.